

DROITS D'INSCRIPTION Participation aux frais de scolarité	Habitants Agglo ⁽¹⁾		Habitants hors Agglo	
	-25 ans	25 ans et +	-25 ans	25 ans et +
Éveil artistique de 4 à 6 ans (Moyenne/Grande Section)	137 €	—	240 €	—
Parcours découverte de 6 à 7 ans (CP) → 1 cours de découverte instrumentale → + initiation danse ⁽²⁾ ou chorale	194 €	—	285 €	—
CURSUS MUSIQUE à partir de 7 ans (CE1) → 1 cours individuel d'instrument → + 1 ou 2 ateliers de pratique collective	283 €	305 €	492 €	505 €
À partir du 3^e atelier de pratique collective	17 €	20 €	23 €	26 €
CURSUS DANSE⁽²⁾ à partir de 8 ans (CE2) → 2 cours hebdo en 1 ^{re} et 2 ^e année → 3 cours hebdo à partir de la 3 ^e année	283 €	305 €	492 €	505 €
CURSUS THÉÂTRE à partir de 12 ans (5 ^e) → 1 atelier hebdo	333 €	354 €	488 €	500 €
Pratique collective hors cursus → Ateliers, danse ⁽²⁾ , chorales, orchestres, ensembles...	137 €	150 €	175 €	200 €
Chorale « Chantons sur le pouce » ouvert à tous	72 €	72 €	72 €	72 €

⁽¹⁾ Tarifs applicables sur fourniture d'un justificatif de domicile à l'inscription.

⁽²⁾ Certificat médical obligatoire pour toute inscription en danse.

FRAIS DE DOSSIER - CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉES	
Classe Horaire Aménagée Musique Collège Marcel Pagnol (Vernouillet)	51 €
Classe Horaire Aménagée Théâtre Collège Albert Camus (Dreux)	61 €

CONDITIONS TARIFAIRES

- Remise de 10% à partir de la 2^e inscription au sein de la même famille au même domicile (sur la cotisation la moins importante).
- Montant de la participation aux frais de scolarité fixé selon le lieu de résidence. À défaut de justificatif de domicile fourni à l'inscription, le tarif « Habitants hors Agglo » sera appliqué.
- Participation du CCAS de Dreux pour les élèves de moins de 25 ans habitants de la ville de Dreux, applicable sur présentation de la fiche de quotient familial établi par le CCAS sous condition de ressources.
- À partir du 1^{er} octobre, toute année commencée est due en totalité. Un abattement des frais de scolarité peut être exceptionnellement admis en cas de problème de santé grave ou de mutation, sur présentation d'un justificatif.
- La facturation est établie par année scolaire, en une fois, fin octobre.
- Le paiement peut s'effectuer auprès du conservatoire jusqu'au 31 décembre. Après cette date, le Trésor Public procèdera au recouvrement des factures.

MOYENS DE PAIEMENT

- Espèces (dans la limite de 300 €), chèques (libellés à l'ordre du Trésor Public) et Chèques Vacances auprès du conservatoire.
- Paiement en ligne par carte bancaire sur votre espace usager iMuse.

LOCATION D'INSTRUMENTS ⁽³⁾		
1 ^{re} année	81 €	92 €
2 ^e année	102 €	112 €
3 ^e année	123 €	133 €

⁽³⁾ dans la limite du parc disponible - assurance individuelle obligatoire

LOCATION DE COSTUME DANSE	
	10 €